



Les agriculteurs agissent pour la qualité de l'eau !

Bilan des analyses d'effluents d'élevage : valeur économique en hausse !



Chaque année, en mars et en octobre, nous vous proposons de réaliser des analyses d'effluents d'élevage. **Ces analyses vont devenir obligatoire dans le cadre de l'évolution des cahiers des charges des AOP Comté et Morbier.** Chaque producteur devra disposer d'une analyse de chaque effluent, valable pour trois ans, afin de compléter au mieux ses documents d'enregistrement (prévisionnel de fumure et cahier d'épandage).

En complément des ressources naturelles du sol, les effluents d'élevage constituent la principale source d'éléments fertilisants des prairies du massif du Jura, loin devant les engrais minéraux qui viennent ajuster, à la marge, les besoins. Ainsi, en moyenne sur l'ensemble de la SAU du massif du Jura dans le Doubs, les déjections des bovins représentent 80 kg N, 30 kg P2O5 et 105 kg K2O/ha de SAU. Les engrais minéraux ont connu une baisse régulière des livraisons ces dernières années. Dans le Doubs, ils représentaient en 2019, avant la flambée du cours des engrais, l'équivalent de 19 kg N, 6 kg P2O5 et 7 kg K2O/ha de SAU.

Types d'effluents	Nbre analyses	% MS	pH	C/N	Eléments fertilisants en kg/T ou kg/m3 de produit brut						Coût équivalent engrais** /T ou m ³
					N Total	N min en % total	P2O5	K2O	CaO	MgO	
Composts de bovins	48	19,6%	8,1	15,5	4,9	5%	3,1	6,5	7,1	1,6	26,0 €
Fumiers de bovins	151	20,1%	8,2	15,7	5,1	9%	3,1	6,3	6,6	1,6	26,4 €
Lisiers de bovins	331	6,1%	7,5	9,8	2,5	34%	1,1	3,3	2,1	0,6	12,6 €
dont lisiers dilués*	117	3,4%	7,6	9,8	1,7	38%	0,6	2,3	1,2	0,3	8,4 €
dont lisiers peu ou pas dilués*	214	7,5%	7,5	10,0	3,0	33%	1,3	3,8	2,6	0,7	14,9 €
Purins	85	1,9%	8,0	5,3	1,3	47%	0,3	3,2	0,6	0,3	8,9 €
Eaux vertes et blanches	2	0,4%	ND	3,5	0,5	68%	0,2	0,5	0,2	0,1	2,2 €
Lisiers porc lacto (Interporc 2012)	7	2,1%	ND	2,6	2,7	60%	1,2	3,6	0,7	0,5	14,1 €
Co-composts (Fumiers-déchets verts)	844	35,4%	8,4	14,0	7,4	1%	3,8	5,9	26,7	2,5	31,0 €

* *Lisiers dilués* : fosses à ciel ouvert ou fosses couvertes diluées par des eaux de ruissellement et/ou des eaux vertes ou blanches.

Lisiers peu ou pas dilués : majoritairement des fosses couvertes sous caillebotis plus ou moins diluées par les eaux vertes et blanches.

** coût équivalent engrais calculé selon la disponibilité de l'azote (25 à 50 % selon l'effluent)

et des coûts d'unités fertilisantes à 3,1 € (N), 2,3 € (P), 1,9 € (K), 0,3 € (CaO) et 0,3 € (MgO) base octobre/novembre 2022

En complément des analyses des indices de nutrition iP iK sur échantillons d'herbe (voir bulletin technique n°56), L'analyse des effluents d'élevage permet de bien connaître leur valeur agronomique et d'ajuster au mieux la fertilisation de ses parcelles. Il existe en effet, une grande variabilité des teneurs selon le type de logement et l'alimentation des animaux, la dilution pour les effluents liquides (eaux vertes et blanches, pluie), le niveau de paillage et la durée de stockage, la couverture ou non des ouvrages,...

Changement climatique : la nécessaire adaptation

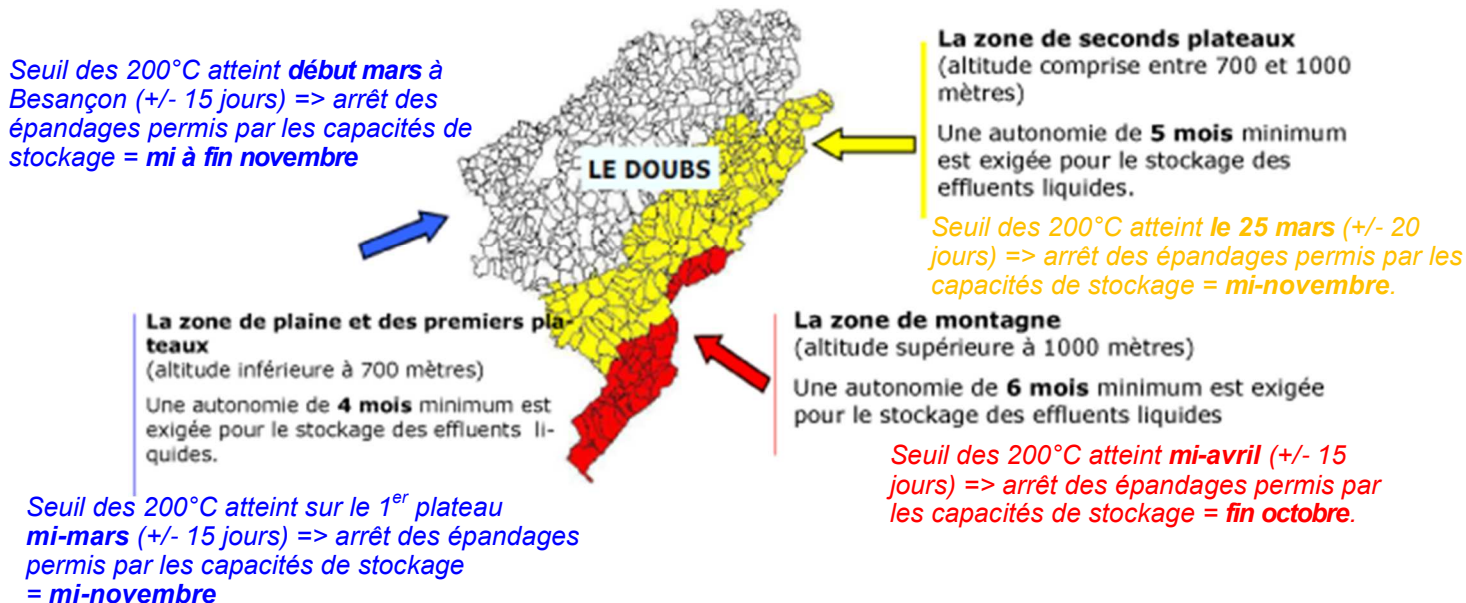
La période hivernale est propice pour prendre du recul sur ses pratiques et se préparer aux évolutions futures, notamment celles liées au changement climatique. Plusieurs programmes ou actions ont été menées ou sont en cours pour trouver des solutions d'adaptation et atténuer son impact. Une nouvelle page sur le site internet de la DDT du Doubs recense les études et initiatives en lien avec ces thématiques, ainsi que les appels à projet et les aides disponibles :

<https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Developpement-rural-Animaux/Agriculture-et-changements-climatiques>

Conditions hivernales : aucun épandage d'effluent liquide !

Les conditions pluvieuses ou neigeuses de ce mois de décembre nous rappellent, s'il en était encore nécessaire, l'importance d'avoir bien vidé les fosses avant l'hivernage des animaux, et de préférence courant octobre quand les conditions permettent au sol d'assimiler et de stocker les éléments fertilisants contenus dans les effluents d'élevage.

En période hivernale, les effluents liquides doivent impérativement rester dans des ouvrages de stockage. Le volume des fosses doit permettre d'éviter d'épandre trop tard en fin de saison et d'attendre avec sérénité la reprise de la végétation en fin d'hiver (seuil des 200 à 250°C). Depuis fin 2020 tout éleveur du Doubs doit réglementairement disposer au minimum de 4 mois de stockage de ses effluents liquides en zone de plaine et sur le premier plateau, de 5 mois sur les plateaux moyens et supérieurs et de 6 mois en zone montagne. A noter qu'en zone vulnérable cette autonomie est majorée de 15 jours et qu'il faut respecter le calendrier d'épandage spécifique à chaque produit (engrais, fumiers, lisiers).



Chaque année, on constate des épandages tardifs d'effluents liquides au-delà des périodes permises par les ouvrages de stockage (voir schéma ci-dessus). **Il ne faut pas attendre les premières neiges annoncées pour finir de vider les fosses !!!** Si ces épandages sont liés à des capacités de stockage insuffisantes, contactez les conseillers bâtiments pour trouver une solution (coordonnées ci-dessous). Mais ces épandages peuvent également être liés à un manque d'anticipation ou d'organisation. Des épandages tardifs peuvent être évités en retirant par exemple volontairement des surfaces pâturables courant octobre pour les dédier aux épandages. **Les épandages hivernaux**, qu'ils soient réalisés en fin de saison sur sols humides et végétation à l'arrêt, ou sur neige, **constituent une atteinte grave à l'image de la filière et de toute la profession, une perte économique pour l'éleveur et un risque pour l'environnement !**

Épandages hivernaux : ce que dit la réglementation

Les épandages sont interdits :

- sur les sols enneigés,
- sur les sols inondés ou détrempés,
- pendant les périodes de fortes pluviosités,
- sur les sols en forte pente,
- sur les sols pris en masse par le gel (exception faite des fumiers ou composts).



Images à bannir définitivement de nos paysages en hiver !



Effluents liquides (et fientes de volailles) : attention danger ! Plus les épandages se font tard en fin d'année, moins ils ont de chance d'être valorisés. Les risques de perte dans le milieu naturel sont très élevés en hiver (végétation à l'arrêt et sols saturés en eau). Pas d'épandage avant le seuil des 200-250°C.

Fumiers et composts : plus de souplesse. Les épandages hivernaux, **sous réserve qu'il n'y ait pas de neige et en dehors des fortes pluviométries**, ne posent pas de problème. L'azote de ces produits est sous forme organique et n'est pas sensible au lessivage. Il est également possible de les mettre en tas au champ (fumiers égouttés et sans écoulement dans la parcelle).

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans la valorisation des effluents d'élevage :
Conseil en fertilisation et épandages : Didier TOURENNE au 03.81.65.52.93.
Plan d'épandage : Solène MOREAU au 03.81.49.71.04 ou Emilie GRAS au 03.81.65.52.71
Projets bâtiments : Pierre-Emmanuel JAVEL ou Guillaume GUERRY au 03.81.65.52.28.